

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORDELLE
DU 7 décembre 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le 7 décembre à 20h30 le Conseil Municipal convoqué le 1/12/2021 par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi sous la Présidence de Monsieur Philippe CHATRE, Maire.

Nombre membres afférents au CM : 15
En exercice : 14
Présents : 11

Étaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, LAMURE Sandra, CAPITAN Pascal, CHAUMENTIN Gilles, SERVAJEAN Yolande, CHAUX Delphine, MORLANDET M.Christine et Mrs PERSIGNY André, TRONCY Georges, CAPITAN J.Paul

Étaient absents : Mme DEMICHEL Nelly et Mrs BILLIEMAZ Gérard et CHARRIER Jérôme

Secrétaire de séance : Mme MORLANDET M.Christine

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents. Il tient à remercier particulièrement le marché des Lucioles pour le marché de Noël et Messieurs PLASSE Maurice et CHERBUT Joannès pour leur travail sur les listes électorales. Le précédent compte-rendu ayant été adopté, l'ordre du jour est alors abordé.

Le Maire laisse la parole au Président de la Cople Mr CAPITAN J.Paul pour expliquer le transfert de la zone Lafayette de St Symphorien de Lay à la Cople. La Cople étant compétence en matière de zone d'activités économiques, le transfert avait été acté en 2017 mais la Commune de St Symphorien à sa demande, devait finaliser les travaux de bornage et viabilisation avant fin 2019. Ces derniers n'étant toujours pas réalisés, le transfert financier et patrimonial n'a donc toujours pas eu lieu et afin de pouvoir le réaliser il y a lieu de redéfinir les conditions du transfert. Les communes doivent donc délibérer à nouveau, sur ce dernier.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les nouvelles conditions financières et patrimoniales pour le transfert en pleine propriété de la Zone Lafayette à la COPLER,

RENOUVELLE l'adhésion au SIEL pour l'éclairage public pour une durée de 6 ans en incluant l'option pose et dépose des guirlandes de Noël,

RENOUVELLE l'adhésion au SIEL pour l'application GéoLoire cadastre pour 6 ans à un coût de 220 €/an et souhaite adhérer à GéoLoire adressage pour faciliter les interventions sur la Commune.

PREND CONNAISSANCE du recrutement de 2 agents recenseurs : Mme FILLIOL Madeleine et Mr DUFOUR J.Louis pour le recensement qui devait avoir lieu en 2021 et qui au vu des conditions sanitaires a été repoussé à 2022. Il est décidé que la dotation de l'Insee pour ce recensement sera divisé entre les 2 agents. Le coordonnateur communal est Mme LAMURE Sandra (conseillère municipale). Il est décidé également vu la conjoncture de prévoir au cas où un remplaçant en la personne de Mr CHERBUT Joannès qui a déjà fait le recensement en 2016.

PREND CONNAISSANCE du projet de sonorisation de l'église car celle existante très ancienne est vétuste. Un devis a été réalisé par la société AVANTAGES d'un montant de H.T 6996.30 €. Un dossier de subvention sera demandé au Conseil Départemental et une aide sera sollicitée auprès du Diocèse. Un conseiller émet un doute sur la possibilité de faire ces travaux par rapport à la loi de séparation de l'église et de l'état et sur l'inventaire des biens à ce moment-là et dont la propriété permet de déterminer si on doit servir uniquement le culte ou si d'autres activités peuvent en bénéficier. Il est décidé de s'assurer auprès de la Sous-Préfecture si l'on peut réaliser ces travaux avant de déposer le dossier de demande de subvention.

ACCEPTTE de déposer un dossier de subvention auprès du Département pour la voirie 2022 sur les bases du devis de l'entreprise EIFFAGE

ACCEPTTE le devis de la Roannaise de l'Eau concernant l'extension du réseau à La Perrière pour pouvoir alimenter les 2 terrains à vendre de la Commune.

PREND CONNAISSANCE pour les 2 terrains à vendre rue du Docteur Ouillon que sur les 2 options de mises, une personne s'est désistée et l'autre n'a pas daigné donner de réponse. Les 2 terrains sont donc à vendre en priorité pour les habitants de Cordelle jusqu'à mi-janvier.

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs communaux pour 2022 sauf pour la partie fixe de l'assainissement qui passera de 45 à 50 €.

VALIDE l'état d'admission en non-valeur présenté par la Perceptrice pour une somme de 81,66 €

VALIDE la reprise de concessions au cimetière suite à la fin de procédure en 2019

VALIDE les différentes décisions modificatives apportées aux Budgets

Le Maire précise :

-que l'appel d'offre pour la station d'épuration et les travaux sur réseau s'est clôturé le 3 décembre et qu'il y a eu 8 offres. Ces dernières ont été envoyées au cabinet Somival pour analyse.

- que les vœux du Maire si les conditions sanitaires le permettent sont fixés au 15/01/2022 à la Halle,

Le Maire laisse la parole à Pascal CAPITAN qui est en charge du suivi du tri sélectif sur la Commune. Il précise qu'à certains endroits il y a de gros problèmes de dépôt de sacs non triés. Des personnes ont pu être identifiées et elles recevront un courrier et pourront être verbalisées. Certains endroits posent problème car on ne peut pas faire du porte -à -porte, le camion ne pouvant pas tourner et le container collectif n'est pas trié. Des solutions sont recherchées.

En ce qui concerne le projet SPORT NATURE Jérôme Charrier explique l'avancement du dossier. Avec Pascal ils ont fléché 2 boucles vers le barrage de Villerest. Par contre il est à déplorer qu'une fois encore à Terrenoire la signalétique a été arrachée et enlevée.

En ce qui concerne le Bulletin municipal Delphine CHAUX indique que cette année il sera réalisé par l'imprimerie Les Arts Graphiques de St Romain la Motte. Un conseiller demande s'il serait possible de faire réaliser un devis à l'imprimerie CHIRAT qui fait partie du canton.

Un conseiller nous fait part de son départ pour raisons professionnelles pour 2 ans à l'étranger mais de son souhait de rester au conseil.

Une conseillère demande pour des raisons de sécurité, s'il serait possible de modifier d'une demi-heure l'éclairage public avec extinction à 23 h au lieu de 22 h30 et le matin à 6 h au lieu de 5h30.

Des remarques sont faites sur la signalisation qui a été modifiée dans le carrefour Les Chaudières/chemin de Changy. Cette dernière a été faite en collaboration avec les services du Département qui nous ont indiqué quels panneaux nous devons mettre en place.

Une demande est faite de Mr BONHOMME J.Pierre qui souhaiterait faire une conférence à la Halle sur la guerre 14/18 ayant son grand-père qui l'a faite et des documents intéressants. Cela pourrait se réaliser en même temps que l'exposition que nous devons faire venir sur ce thème et qui a été repoussée à cause des conditions sanitaires en 2021.

La séance est levée à 23 h

